

DÉCISION DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

Relative à la constitution de la société AABE CONSEIL

Je soussigné BENCHIMOL Alexandre, né le 5 mars 1989 à Paris 20^{ème}, de nationalité française et demeurant sis 24 rue de Bagnole, 75020 Paris, agissant en qualité d'associé unique, ai pris ce jour les décisions suivantes :

1. Constitution de la société

Il est décidé de constituer une Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU) dénommée : AABE CONSEIL, régie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur ainsi que par les statuts annexés à la présente décision, que j'ai établis, approuvés et signés.

2. Objet social – Siège – Durée

Objet social : tel que défini à l'article 2 des statuts

Siège social : 24 rue de Bagnole 75020 Paris

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés, sauf prorogation ou dissolution anticipée

3. Capital social – Apports

Le capital social est fixé à la somme de 1 000 euros, intégralement constitué d'apports en numéraire. Cet apport a été : entièrement souscrit par l'associé unique, libéré à hauteur de 100 %, soit mille (1000 €) euros, conformément à la loi, déposé sur un compte ouvert au nom de la société en formation. Il n'a été effectué aucun apport en nature.

4. Nomination du Président

Il est décidé de nommer en qualité de Président de la société : Monsieur BENCHIMOL Alexandre demeurant 24 rue de Bagnole 75020 Paris, pour une durée indéterminée, conformément aux statuts. Le Président déclare accepter les fonctions qui lui sont confiées et n'être frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction.

5. Pouvoirs pour formalités

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de la présente décision à l'effet d'accomplir l'ensemble des formalités de constitution, de publicité et d'immatriculation de la société.

Fait à Paris

le 26 décembre 2025

BENCHIMOL Alexandre

Alexandre Benchimol